



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الأغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

## COMITÉ DES PÊCHES

### Trente et unième session

Rome, 9-13 juin 2014

### PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE RÉVISÉ

#### Résumé

Le présent document expose le Cadre stratégique 2010-2019, le Plan à moyen terme 2014-2017 qui s'y rapporte et le Programme de travail et budget 2014-2015. Il offre un aperçu des résultats que la FAO a obtenus en matière de pêche et d'aquaculture pendant l'exercice biennal 2012-2013, fournit une analyse des tendances et des questions qui influenceront les travaux de l'Organisation dans ce secteur pendant la période 2014-2017 (moyen terme), établit les domaines d'action prioritaires à cet égard pour 2014-2017 et décrit en quoi ces activités répondent et s'intègrent aux objectifs stratégiques, en particulier par le truchement de l'Initiative en faveur de la croissance bleue.

#### Le Comité est invité à:

- donner des avis sur la pertinence des principaux défis mondiaux, réalisations, tendances et priorités figurant dans le présent document, compte tenu des priorités techniques du Comité des pêches et du Cadre stratégique révisé de la FAO;
- formuler des suggestions quant aux spécificités techniques qu'il convient d'associer à chacun des principaux enjeux recensés et des priorités proposées, et dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de la réunion sont disponibles sur internet, à l'adresse <http://www.fao.org/cofi/fr/>.*

## INTRODUCTION

1. À trente-huitième session (juin 2013), la Conférence de la FAO a approuvé le Cadre stratégique révisé 2010-2019, ainsi que le Plan à moyen terme 2014-2017 et le Programme de travail et budget (PMT/PTB) 2014-2015 présentés par le Directeur général<sup>1</sup>. Ce Cadre stratégique comprend la vision de la FAO, les objectifs mondiaux révisés, les cinq nouveaux objectifs stratégiques, ainsi qu'un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques et les thèmes transversaux que sont la parité hommes-femmes et la gouvernance (voir l'annexe 1 pour les principaux éléments du cadre de résultats de la FAO). Le PMT/PTB, quant à lui, définit le cadre de résultats au moyen de résultantes, de produits et d'indicateurs de réalisation mesurables. La Conférence de la FAO a souligné que les cinq objectifs stratégiques représentaient les domaines de travail sur lesquels la FAO allait concentrer ses efforts pour apporter son appui aux États Membres, et s'est félicitée de leur nature transversale, qui allait permettre à l'Organisation de travailler de manière multidisciplinaire et intégrée<sup>2</sup>.

2. Les domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture s'articulent autour de trois grands axes stratégiques:

- a) le Cadre stratégique révisé et le nouveau Plan à moyen terme de l'Organisation, qui contiennent les éléments essentiels du cadre de résultats relatif aux objectifs stratégiques, le but étant d'apporter une réponse dans les domaines d'action prioritaires;
- b) les tendances et les enjeux qui influenceront les travaux de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pendant la période 2014-2017 (moyen terme);
- c) les priorités régionales approuvées lors des conférences régionales, qui mettent clairement l'accent sur les besoins spécifiques à chaque région dans le contexte des objectifs stratégiques de la FAO et s'appuient sur les cadres de programmation par pays (CPP).

3. Le cadre de résultats de la FAO est fondé sur un nouveau cadre de suivi et d'évaluation de l'Organisation doté d'un ensemble distinct d'indicateurs pour trois niveaux de résultats interdépendants – les objectifs stratégiques, les résultantes et les produits de l'Organisation<sup>3</sup>. Ce cadre de suivi et d'évaluation renforcera l'établissement des rapports institutionnels à partir de l'exercice 2014-2015. Même si ce nouveau cadre de suivi et d'évaluation ne peut être appliqué à l'examen des résultats obtenus pendant l'exercice 2012-2013 (voir la section II), il aidera à déterminer les domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

4. Le rapport se compose de trois sections traitant des aspects de fond:

- la section II offre un bref aperçu des résultats obtenus par la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pendant l'exercice biennal 2012-2013;
- la section III met en lumière les tendances principales et les enjeux nouveaux observés au niveau mondial qui influenceront les travaux de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture à moyen terme;
- la section IV établit les domaines d'action prioritaires de l'Organisation dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture pour 2014-2017, et décrit en quoi ces activités répondent et s'intègrent aux objectifs stratégiques.

## RÉALISATIONS

5. La stratégie de la FAO dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture comporte six éléments<sup>4</sup>: renforcer l'application des normes internationales dans le cadre du Code de conduite pour une pêche responsable; mettre en place un système solide de gouvernance internationale des pêches,

---

<sup>1</sup> C 2013/7 et C 2013/3.

<sup>2</sup> C 2013/REP, paragraphe 96.

<sup>3</sup> CL 148/3, *Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2014-2015* (paragraphe 40-70) et PC 115/2, *Progrès réalisés dans l'exécution du Plan à moyen terme 2014-2017* (annexes 1 et 2).

<sup>4</sup> <http://www.fao.org/docrep/meeting/030/mj548f.pdf>.

notamment par le biais des organismes régionaux des pêches; améliorer l'efficacité de la gestion de la pêche de capture; accroître le rendement et la durabilité de l'aquaculture; renforcer la sécurité et l'efficacité des pratiques de pêche; et améliorer la rentabilité des opérations après capture, par le biais du commerce notamment.

6. La FAO a aidé les pays à adopter les dispositions du Code de conduite pour une pêche responsable et d'autres instruments en vigueur dans ce domaine, a élaboré les directives et instruments de politique connexes, et a renforcé la production de statistiques et d'autres outils de suivi du secteur de la pêche et de l'aquaculture.

7. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a prêté des avis aux pays sur le renforcement de la législation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, et le recueil de statistiques sur la pêche dans le cadre du Code de conduite. Il s'est agi notamment d'un plan d'adaptation et de préparation aux effets des changements climatiques et des catastrophes naturelles, ainsi que de contributions à la publication concernant la gestion fondée sur les droits dans le secteur de la pêche en Amérique latine et à la Revue des questions foncières de la FAO. En ce qui concerne l'application des normes internationales, cinq États supplémentaires ont signé l'Accord de la FAO sur les mesures du ressort de l'État du port, qui a été adopté en 2009 et vise à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

8. L'événement majeur en 2012-2013 a été l'émergence du concept d'«économie bleue» découlant de la Conférence Rio + 20. Le modèle de l'économie bleue repose sur le principe selon lequel les écosystèmes océaniques sains sont plus productifs. Le niveau d'attention accordé à la conservation et à la gestion durable jouera donc un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale pour l'après-2015. Afin de faire progresser ce concept, la FAO a lancé l'Initiative en faveur de la croissance bleue, destinée à appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de croissance et d'économie bleues par les pays. Cette Initiative encouragera les partenariats et facilitera l'élaboration des politiques, l'investissement et l'innovation en faveur de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques.

9. La FAO a obtenu un accord sur les Directives volontaires pour la conduite de l'État du pavillon et a publié le projet de Directives visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Ces instruments sont le fruit d'un vaste processus de consultations mené auprès de 1 400 parties prenantes; ils visent à établir un consensus sur les politiques et les pratiques requises pour soutenir les communautés vivant de la pêche dans les eaux côtières et intérieures. La FAO a également veillé à ce que le thème des océans et la question de la pêche artisanale influencent les grands débats internationaux, ainsi que le contenu et l'orientation des documents de politique tels que le document final de Rio + 20 intitulé *L'avenir que nous voulons*<sup>5</sup>, le rapport présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, et le document FAO-OIT intitulé *Good Practice Guide for Addressing Child Labour in Fisheries and Aquaculture* [Guide des bonnes pratiques visant à lutter contre le travail des enfants dans le secteur des pêches et de l'aquaculture]. À ce rapport s'ajoutent l'étude sur le rôle de la pêche et de l'aquaculture durables en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, réalisée par le Groupe d'experts de haut niveau à la demande du Comité de la sécurité alimentaire mondiale<sup>6</sup>, et le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur le rôle du poisson et des fruits de mer dans la sécurité alimentaire mondiale<sup>7</sup>, qui sera présenté à la quinzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (27-30 mai 2014, New York, États-Unis).

10. L'édition 2012 de *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, publication phare de la FAO, a bénéficié d'une importante couverture médiatique, à l'instar des *Perspectives de l'alimentation* OCDE<sup>8</sup>-FAO. L'Organisation a actualisé et publié les statistiques relatives à la pêche et à l'aquaculture, qui comprennent un nouveau dispositif de diffusion des statistiques et des données améliorées sur les navires de pêche.

<sup>5</sup> <http://rio20.net/wp-content/uploads/2012/06/N1238164.pdf>.

<sup>6</sup> <http://www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/>.

<sup>7</sup> [http://www.un.org/Depts/los/consultative\\_process/documents/adv\\_uned\\_mat.pdf](http://www.un.org/Depts/los/consultative_process/documents/adv_uned_mat.pdf).

<sup>8</sup> Lien figurant à la fin du présent chapitre.

11. Au cours de l'exercice biennal, la FAO a renforcé la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture en encourageant les organes régionaux des pêches à évaluer leur performance, en les aidant à appliquer les mesures prises pour combler les lacunes recensées (notamment en créant de nouveaux réseaux) et en soutenant le renforcement institutionnel au niveau national.
12. Au cours de l'exercice 2012-2013, quatre organes régionaux des pêches établis dans le cadre de la FAO ont entrepris une évaluation de leur performance; les évaluations ont toutes débouché sur des conclusions positives. La FAO a également contribué à la création de deux nouveaux réseaux d'aquaculture, en Amérique latine et en Afrique.
13. Dans le domaine de l'aquaculture, l'appui de la FAO au renforcement des institutions nationales au cours de l'exercice biennal s'est concentré sur les améliorations à apporter dans trois domaines: la connaissance des facteurs déterminants du développement de l'aquaculture; le rôle de l'emploi dans la gouvernance de l'aquaculture; les méthodes d'évaluation quantitative et de suivi de la performance du secteur aquacole. En ce qui concerne le rôle de l'emploi, la FAO a entrepris plusieurs études sur la contribution socioéconomique de l'aquaculture, lesquelles ont souligné la nécessité d'une bonne gouvernance.
14. La FAO a fait progresser la gestion de la pêche de capture en aidant les organes régionaux des pêches et les pays à mettre en place des plans et des politiques en faveur d'une pêche durable sur la base des directives de la FAO, et a encouragé l'adoption de ces normes par les communautés locales et les pêcheurs. À la fin de l'exercice biennal, 10 pays de plus (quatre en 2011-2012) et six organes régionaux des pêches supplémentaires (deux en 2011-2012) disposaient de plans de gestion des pêches. De plus, 75 pour cent des projets relatifs à la pêche ont conduit à l'adoption de pratiques de pêche durables par les communautés.
15. En appui à ces initiatives, la FAO a amélioré les informations sur l'état des ressources halieutiques aux niveaux mondial, régional et national, a lancé un outil en ligne à l'appui de l'approche écosystémique des pêches et a fourni des conseils ciblés sur l'utilisation de l'approche écosystémique dans la planification et la conduite du développement de la pêche et de l'aquaculture. L'aide financière des gouvernements norvégien (en faveur de 32 villes côtières africaines), suédois, italien, espagnol et grec, et de l'Union européenne, a particulièrement contribué à l'adoption de l'approche écosystémique des pêches par les pays.
16. Pour encourager l'intensification durable de l'aquaculture, la FAO a prêté un appui aux pays en vue de faciliter l'adoption des directives, des outils et des normes destinées à développer l'aquaculture et à accroître les avantages sociaux qui en découlent sur le plan des moyens de subsistance et du développement rural. Grâce à ces efforts, plus de 30 pays ont adopté les instruments de politique élaborés par la FAO dans ce domaine, 20 pays ont adopté des politiques ou stratégies de commercialisation de leurs produits et 40 pays ont adopté des politiques abordant les questions liées à la biosécurité, aux espèces introduites, aux ressources génétiques et à la diversité biologique, à l'environnement et au progrès économique et social.
17. Les directives et autres outils élaborés par la FAO à l'appui de l'exploitation durable de l'aquaculture comprennent le Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture, approuvé par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à ses sixième et septième sessions, ainsi que les directives techniques et les rapports sur la mariculture côtière et au large, l'élevage en cage, l'alimentation et la gestion des aliments dans les exploitations, les médicaments vétérinaires, les espèces indigènes, les algues, l'adaptation au changement climatique et les maladies. D'autres outils ont été élaborés, notamment le nouveau questionnaire relatif au suivi de l'application du Code de conduite, la Vue générale du secteur aquacole national et la Vue générale de la législation nationale sur l'aquaculture.
18. Au cours de l'exercice biennal, les efforts visant à améliorer les opérations de pêche se sont principalement concentrés sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer pour donner suite aux Directives internationales de la FAO sur les prises accessoires et la réduction des rejets en mer, approuvées par le Comité des pêches. Avec l'appui du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres donateurs, la FAO a facilité la mise en place de quatre projets: un en Extrême-Orient (Indonésie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Viet Nam); un en

Amérique latine et dans les Caraïbes (Brésil, Colombie, Costa Rica, Mexique, Suriname et Trinité-et-Tobago); un dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui sera exécuté par l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique et le Secrétariat de la Communauté du Pacifique; un sur la gestion mondiale des pêcheries de thonidés en eaux profondes, auquel participent les cinq organisations régionales de gestion de la pêche thonière.

19. Ces projets devraient permettre d'éliminer les incohérences actuelles dans la gestion des prises accessoires, de réduire les taux élevés de pêche illégale, non déclarée et non réglementée et d'atténuer les menaces que les pratiques de pêche en vigueur font peser sur la biodiversité.

20. En ce qui concerne les normes réglementaires, la FAO, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation maritime internationale (OMI), a publié les Recommandations sur la sécurité et les Directives de mise en œuvre. Ces normes s'appliquent à 90 pour cent de la flotte de pêche mondiale. La FAO a également publié le manuel *Fuel Savings Manual for small fishing vessels and the Fisheries and Aquaculture* [Manuel sur les économies de carburant pour les petits navires de pêche et pour le secteur de la pêche et de l'aquaculture]. La FAO a poursuivi ses travaux sur le Fichier mondial des navires de pêche, des navires de transport frigorifique et des navires de ravitaillement, et a contribué aux travaux de l'OMI sur la piraterie.

21. Trois priorités ont guidé les travaux de l'Organisation en ce qui concerne l'utilisation et le commerce du poisson: i) accroître le taux d'adoption des bonnes pratiques préconisées par la FAO dans les pays; ii) aider les pays à respecter les normes internationales et la réglementation sur le commerce de poisson; iii) augmenter le revenu du commerce de poisson dans les pays en développement. Les objectifs à atteindre au cours de l'exercice biennal pour ces trois priorités ont été réalisés. Il convient de noter en particulier que les exportations de poisson en provenance des pays en développement ont augmenté de 4,2 millions d'USD (6,1 pour cent) entre 2011 et 2012 et que leur part dans les exportations mondiales de poisson est passée de 52,9 pour cent à 53,5 pour cent au cours de cette même période.

## TENDANCES ET NOUVEAUX ENJEUX

22. La production mondiale de denrées alimentaires doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population croissante, moyennant l'augmentation de la production, la réduction du gaspillage, l'utilisation efficiente des ressources et la gestion durable des ressources naturelles. Cet accroissement de la production doit intervenir dans un contexte où les ressources comme la terre et l'eau se raréfient alors que le monde est de plus en plus peuplé. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture doit relever nombre de ces défis épineux, en particulier compte tenu de la croissance rapide de la production aquacole que l'on observe dans certaines régions du monde et pour certaines espèces, aux dépens de l'environnement naturel ou moyennant une grande quantité d'intrants issus de pêcheries de capture surexploitées.

23. En 2012, la production du secteur de la pêche et de l'aquaculture a continué de croître plus rapidement que la population mondiale, fournissant ainsi 19,2 kilogrammes par habitant, des micronutriments essentiels et quelque 17 pour cent des protéines animales mondiales. De même, environ 200 millions d'emplois directs ou indirects répartis tout au long de la chaîne de valeur, de l'exploitation à la distribution, ont fourni des moyens d'existence aux quelque 880 millions de personnes (12 pour cent de la population mondiale) qui dépendent de ce secteur<sup>9</sup>.

24. Selon une projection réalisée par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), la Banque mondiale et la FAO<sup>10</sup>, l'offre totale de poisson passera de 158 millions de tonnes en 2012 à 186 millions de tonnes en 2030. La part de l'aquaculture dans l'offre mondiale devrait continuer d'augmenter jusqu'à atteindre la parité avec la pêche de capture en 2030. En outre, l'aquaculture devrait fournir environ 62 pour cent du poisson destiné à la consommation humaine d'ici à 2030.

<sup>9</sup> *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, 2014.

<sup>10</sup> Fish 2030.

25. Néanmoins, les pratiques actuelles en matière de pêche et d'aquaculture ne sont pas durables. En effet, l'écosystème aquatique est en difficulté du fait de la surexploitation, de la pollution, du déclin de la biodiversité, du développement des espèces envahissantes, du changement climatique et de l'acidification des océans. Quelque 29 pour cent des stocks de poisson sont surexploités et la perte économique est estimée à 50 millions d'USD. Selon les estimations, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée s'établit entre 15 et 25 milliards d'USD. La pêche continue d'être l'un des métiers les plus dangereux du monde, si ce n'est le plus dangereux; elle est responsable de plus de 24 000 décès par an, principalement sur de petits bateaux de pêche. Les flambées épidémiques ont coûté à l'aquaculture des dizaines de milliards d'USD au cours des 20 dernières années. Les catastrophes naturelles comme le typhon Haiyan, qui a touché récemment les Philippines, font de nombreuses victimes, endommagent gravement les infrastructures matérielles des États côtiers et privent des milliers de gens de leur logement.

26. Le document final de Rio + 20, intitulé *L'avenir que nous voulons*, souligne combien il est nécessaire d'inverser la tendance en exploitant judicieusement l'immense richesse que peuvent offrir les océans et les zones humides et en réduisant la vulnérabilité de ces milieux. Afin d'amener les océans et les zones humides sur le chemin de la durabilité et de s'adapter au changement climatique, il convient d'adopter de nouvelles approches responsables et durables permettant de concilier la croissance et la sécurité alimentaire, d'une part, et la conservation des ressources aquatiques, d'autre part, et de créer un environnement porteur dans lequel les travailleurs du secteur pourront non seulement utiliser les ressources mais aussi en être les intendants. Le document susmentionné appelle des acteurs et des secteurs économiques extrêmement divers à prendre des mesures concertées et responsables.

#### **PRIORITÉS DE TRAVAIL POUR 2014-2017**

27. Les conclusions de Rio + 20 ont fortement stimulé les nouveaux efforts visant à mettre en œuvre les engagements pris antérieurement ou nouvellement. L'Action 4 du Comité des pêches<sup>11</sup> instaure des processus mondiaux et régionaux découlant de Rio + 20 et prévoit de quelle manière la FAO collabore avec divers mécanismes et organisations internationaux et régionaux dans le cadre de ces processus.

28. Elle introduit l'Initiative en faveur de la croissance bleue et précise le rôle moteur que celle-ci peut jouer à l'appui des différents processus faisant suite à Rio + 20. Les concepts de croissance/économie bleue sont apparus de manière prédominante pendant Rio + 20 et sa Journée des océans, manifestation très en vue. Depuis lors, ces concepts se sont trouvés au centre de consultations internationales, notamment la Conférence asiatique sur les océans, la sécurité alimentaire et la croissance bleue (18-21 juin 2013, Bali, Indonésie), le premier Sommet sur l'économie bleue (19-20 janvier, Abu Dhabi, Émirats arabes unis) et le Sommet mondial d'Action pour les océans à l'appui de la sécurité alimentaire et de la croissance bleue (22-25 avril 2014, La Haye, Pays-Bas). La croissance et l'économie bleues seront au cœur des débats qui se dérouleront à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur les petits États insulaires en développement (1<sup>er</sup>-4 septembre 2014, Apia, Samoa), dont certains défendent ces concepts et les changements transformationnels qu'ils peuvent apporter dans la recherche de l'équilibre entre la croissance et la conservation des océans.

29. La FAO a lancé l'Initiative en faveur de la croissance bleue afin de centrer ses travaux sur la pêche et l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire, de la réduction de la pauvreté et de la gestion durable des ressources aquatiques. On définit la croissance bleue comme une croissance et un développement durables émanant d'activités économiques liées aux océans, aux cours d'eau et aux zones côtières, qui limitent au maximum la dégradation environnementale, la perte de biodiversité et l'utilisation non durable des ressources biologiques aquatiques, et maximisent les avantages économiques et sociaux. L'objectif de l'Initiative en faveur de la croissance bleue est de promouvoir l'utilisation durable et la

---

<sup>11</sup> COFI/2014/4.1.

conservation des ressources aquatiques renouvelables, d'une manière responsable sur les plans économique, social et environnemental qui soit influencée par l'objectif stratégique 2 de la FAO et contribue à sa concrétisation.

30. Grâce à ladite Initiative, les travaux de la FAO en matière de pêche et d'aquaculture participeront aussi à l'éradication de l'insécurité alimentaire, à l'amélioration de la nutrition, à la réduction de la pauvreté des communautés côtières et riveraines et à la gestion durable des ressources aquatiques. Ils contribuent ainsi à d'autres objectifs stratégiques dans des domaines d'activité qui améliorent la santé et la performance des écosystèmes aquatiques et des communautés qui en dépendent, y compris la santé animale et la biosécurité (OS 5), la gestion des zones côtières et la restauration des mangroves (OS 2), les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires (OS 4), la protection sociale et les moyens d'existence décents (OS 3), la nutrition (OS 1), la sécurité sanitaire des aliments (OS 4), la réduction des effets de l'intensification de l'agriculture sur les écosystèmes aquatiques (OS 2) et la préparation des communautés côtières aux catastrophes naturelles (OS 5).

31. Au niveau national, plusieurs pays ont adopté des stratégies en faveur de l'économie/croissance bleue et sollicitent une assistance technique de la FAO afin de les mettre en œuvre. En outre, l'Organisation prévoit d'aider au moins trois pays par an à intégrer de façon rationnelle les concepts afférents à l'Initiative en faveur de la croissance bleue dans leurs politiques et stratégies et à élaborer des plans de mise en œuvre dans le cadre des priorités figurant dans les cadres de programmation par pays (CPP).

32. Au niveau régional, l'Initiative en faveur de la croissance bleue participe aux initiatives régionales sur l'intensification de l'aquaculture et le riz en Asie et dans le Pacifique, et l'initiative relative à la pénurie d'eau au Proche-Orient.

33. Enfin, au niveau mondial, l'Initiative en faveur de la croissance bleue s'aligne sur les initiatives connexes des grandes organisations (comme le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale et l'UE). Ces organisations se sont déclarées favorables à une collaboration avec la FAO dans le domaine de la croissance/économie bleue. Cette collaboration permettrait à la FAO de fournir des produits de la connaissance comme des informations relatives à la pêche s'appuyant sur des éléments scientifiques, la facilitation des services de vulgarisation et de conseil, le renforcement des capacités au service de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre d'instruments internationaux et de bonnes pratiques. Les résultats seront diffusés dans le cadre de projets nationaux dans des pays choisis afin de démontrer leur efficacité. Les solutions avérées seront généralisées afin de bénéficier à d'autres communautés et pays côtiers.

34. L'Initiative en faveur de la croissance bleue s'articule autour de quatre axes de travail de la FAO dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Les activités concernées portent sur les principaux problèmes qui se posent dans le secteur et sont vouées essentiellement à contribuer aux résultantes et indicateurs figurant dans le Cadre stratégique de la FAO.

- Pêche de capture: L'objectif est de fournir un appui aux gouvernements, aux organes régionaux des pêches et au secteur pour ce qui est des politiques, des aspects techniques et du renforcement des capacités afin de veiller à ce que le cadre institutionnel, scientifique et juridique soit en place en vue d'instaurer, d'appuyer et de faire respecter la gestion des pêches et les bonnes pratiques visant à lutter contre la pêche INDNR, à réduire la surcapacité, à reconstituer les stocks et à limiter au maximum les effets de la pêche sur l'environnement (OS 1 et 2).
- Partenariat mondial pour la promotion de l'aquaculture (PMPA): L'objectif est de permettre une augmentation de la production aquacole mondiale afin de satisfaire la demande accrue de poisson induite par la croissance démographique. Le PMPA contribuera à cet objectif en

fournissant une assistance technique et un appui au renforcement des capacités des gouvernements et des exploitants afin de permettre l'élaboration de stratégies nationales en faveur du développement de l'aquaculture, en diffusant et en adoptant des politiques améliorées en matière de gestion et de gouvernance ainsi que des pratiques optimales qui augmentent la productivité et réduisent les risques environnementaux et sanitaires de manière à stimuler les investissements (OS 2, 3 et 5).

- Moyens d'existence et systèmes alimentaires: Au titre de ce volet, la FAO entend aider les Membres et les organisations du secteur à élaborer des politiques en faveur de la valeur ajoutée et de la promotion du commerce qui intègrent la performance économique, la sécurité alimentaire, la durabilité, le travail décent et la protection sociale. Outre la transition vers une gestion plus durable de la pêche, elle encouragera les partenariats public/privé qui soutiennent l'investissement dans les infrastructures, les technologies et les pratiques en vue d'accroître la valeur ajoutée et la qualité de ce secteur.
- Services écosystémiques: Au titre de ce volet, la FAO s'appuiera sur son expertise afin de réaliser et de diffuser des enquêtes nationales et régionales sur les possibilités de liaison carbone dans les prairies sous-marines, les mangroves comme moyen de défense contre l'érosion des littoraux, les dommages provoqués par les tempêtes et les vagues, les systèmes poisson-culture (riz, etc.) et la culture d'algues, entre autres. Grâce à ces informations, l'Organisation aidera les communautés côtières à créer des revenus et des moyens d'existence, réduira la pauvreté et renforcera et améliorera les conditions sociales (OS 3 et 4).

35. L'Initiative en faveur de la croissance bleue est intégrée de façon rationnelle dans le nouveau Cadre stratégique, au titre de travaux transversaux et interdépartementaux. Le secteur de la pêche et de l'aquaculture bénéficiera ainsi de l'expertise interne et des programmes d'autres départements s'agissant de réduire les effets de l'intensification de l'agriculture sur l'environnement aquatique, sur la protection sociale et les moyens d'existence décents, et sur l'intégration des services écosystémiques comme moyen d'existence au profit des communautés côtières.

36. L'Initiative en faveur de la croissance bleue se prête aux activités de plaidoyer et à la mobilisation de ressources. Profitant de l'Assemblée du FEM (24-30 mai 2014), la FAO travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat et d'autres organes du FEM sur les prémices de l'élaboration d'un programme relatif à la pêche côtière qui vise à aider et améliorer la gestion dans ce domaine. Ce programme s'alignera sur le volet de l'Initiative en faveur de la croissance bleue qui a trait à la pêche côtière. Il sera destiné à appuyer diverses interventions comme les approches écosystémiques, le renforcement des institutions chargées de la pêche, la promotion des plateformes de marché, l'introduction ou le développement de l'utilisation de normes durables et d'autres instruments d'accès aux marchés par l'intermédiaire de la filière et, le cas échéant, la généralisation éventuelle des approches fondées sur les droits. Il sera élaboré dans le cadre d'une consultation approfondie des gouvernements, des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des organisations du secteur et des organisations de la société civile, et sera mise en œuvre par le truchement des institutions et processus mondiaux, régionaux et nationaux pertinents, ainsi que grâce à des partenaires privés et publics.

### **MESURES QUE LE COMITÉ EST INVITÉ À PRENDRE**

37. Les comités techniques contribuent de façon majeure à façonner les grands défis et priorités pour l'avenir et à éclairer la formulation et la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2014-2017 en fournissant des indications relatives aux priorités techniques pour les travaux de l'Organisation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.



- 
38. Par conséquent, il est demandé au Comité des pêches:
- a) de prêter des avis sur la pertinence des tendances et enjeux recensés et des priorités proposées dans le présent document, compte tenu des priorités techniques du Comité des pêches et du Cadre stratégique révisé de la FAO;
  - b) de formuler des suggestions quant aux spécificités techniques qu'il convient d'associer à chacun des principaux enjeux recensés et des priorités proposées, et dont il faut tenir compte dans la mise en œuvre de l'Initiative en faveur de la croissance bleue.

## **Annexe 1: Cadre de résultats de la FAO – Composantes principales**

### **La vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

#### **Les trois objectifs mondiaux des États Membres:**

- éradiquer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires pour mener ainsi une vie saine et active
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures

#### **Objectifs stratégiques**

- 1) Contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
- 2) Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches
- 3) Réduire la pauvreté rurale
- 4) Veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international
- 5) Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

#### **Objectif supplémentaire**

Qualité, connaissances et services techniques

#### **Thèmes transversaux**

- Parité hommes-femmes
- Gouvernance

#### **Fonctions essentielles**

- 1) Apporter un appui aux pays dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels que accords internationaux, codes de conduite et normes techniques
- 2) Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
- 3) Favoriser, promouvoir et appuyer une meilleure concertation politique aux niveaux mondial, régional et national
- 4) Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau régional et au niveau des pays pour préparer, exécuter, contrôler et évaluer des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
- 5) Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
- 6) Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
- 7) Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

#### **Objectifs fonctionnels**

- Activités de diffusion
- Technologies de l'information
- Gouvernance, contrôle et direction de la FAO
- Administration efficiente et efficace